

1. PRESENTATION DU STAGE
Circuit PAUL RICARD HIGH TECH TEST TRACK
Tracé du 5.8 km

EQUIPE D'ENCADREMENT :

Philippe MONNERET :

Dirigeant de l'École de Sécurité deux roues Philippe MONNERET
Vainqueur des 24 Heures du Mans et des 1000 km de Paris
Vice-Champion du monde d'endurance motocycliste en 1994

Christian LAVIEILLE :

Vice champion des 24H du Mans 2002
1^{er} au 1000 km d'Estoril en 2000
1^{er} au Bol d'Or en 1999
Champion du monde d'endurance en 1998

Hugo MARCHAND :

Vainqueur Junior Cup 125 en 1998
Meilleur espoir Championnat de France 2001
Participation aux GP 250 en 2003 et 2004

Un responsable Technique

CANDIDATURE :

Ouverte à tous les titulaires d'un permis moto en cours de validité et/ou d'une licence délivrée par la Fédération Française de Motocyclisme.

DUREE DU STAGE :

1 journée, de 8h00 à 19h00

MACHINES UTILISEES :

Moto personnelle de cylindrée égale ou supérieure à 600cc, en bon état, et dont les organes de sécurité sont en parfait état.
Le contrôleur technique pourra refuser l'accès de la piste s'il juge une moto dangereuse, sans possibilité de remboursement.

ÉQUIPEMENT DEMANDE :

Casque intégral homologué, combinaison en cuir avec sliders, protection dorsale, bottes et gants de piste.

FORMALITES ADMINISTRATIVES :

Contrat d'assurance en cours de validité, ou licence FFM (annuelle ou à la journée). Carte grise de la moto utilisée.

ACCOMPAGNATEUR(S) :

2 par stagiaire maximum.
Les accompagnateurs devront se présenter à 8h00 avec le stagiaire dont ils dépendent afin de recevoir leur badge qui leur donnera droit à l'accès au circuit, le Buffet Lunch au Panoramic Club le midi avec les stagiaires et les pilotes, ainsi qu'un baptême de piste.
Cette accréditation sera facturée 50 €

2. PROGRAMME DU STAGE

Circuit PAUL RICARD HIGH TECH TEST TRACK
Tracé du 5.8 km

MATIN :

- 08h00** Accueil et remise des accréditations à l'entrée principale du High Speed Club
- 08h15** Contrôle technique des motos et de l'équipement du pilote (voir règlement)
- 08h45** *En salle :*
Les règles de sécurité sur circuit
Le réglage des suspensions
L'importance des pneumatiques
La trajectoire de base en virage
- 09h15** Échauffement et reconnaissance du circuit par groupe sur le 5,8 km afin de déterminer les bonnes trajectoires, déjà signalées par des cônes
- 10h00** En deux groupes sur la moitié du circuit :
Position en virage
Déclenchement du virage
Prise d'angle
Appui repose pieds
Travail du regard
Redressement de la moto en sortie de virage
- 11h30** Tours libres sur le circuit 5,8 km par groupe
- 12h30** Buffet Lunch au Panoramic Club

APRES MIDI :

- 13h45** Débriefing de la matinée
- 14h00** Échauffement sur quelques tours encadré par les moniteurs sur le circuit de 5,8 km
- 14h30** *En deux groupes :*
Rétrogradage
Freinage
Freinage sur l'angle
Utilisation du frein arrière en virage
- 16h00** Tours libres sur le circuit de 5,8 km, par groupe, afin de mettre en application toutes les techniques de pilotage vues dans la journée (2 séries de 20 mn pour chaque groupe)
- 17h45** Retour en salle :
Debriefing
Remise des diplômes
- 18h30** Fin de stage

PRIX DU STAGE : 330 € TTC (déjeuner inclus)

Nous tenons à signaler qu'il est important d'avoir une bonne condition physique pour participer à ce stage

3. POUR EFFECTUER VOTRE INSCRIPTION AU STAGE



Nous retourner le formulaire d'inscription rempli et signé, en nous indiquant la date de stage choisie



Nous fournir la photocopie de la carte **verte d'assurance** de la machine utilisée lors du stage **et/ou la photocopie de votre licence FFM**



Nous fournir la photocopie de la carte grise de la machine utilisée lors du stage

IMPORTANT : Nous communiquer les noms et prénoms des accompagnateurs. Toute personne non déclarée se verra refuser l'accès du circuit.



Joindre un chèque du montant Total du stage (location et accompagnateurs inclus) à l'ordre de MONNERET FORMATION



Le dossier constitué devra être adressé à :
MONNERET FORMATION
Stage Paul Ricard
7 Route de la Reine
92100 Boulogne

N'oubliez pas d'indiquer une adresse e-mail nous permettant de vous joindre une confirmation d'inscription.

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du dossier complet au plus tard 15 jours avant selon disponibilités.

4. BULLETIN D'INSCRIPTION AU STAGE
CIRCUIT PAUL RICARD HIGH TECH TEST TRACK
Tracé du 5,8 km

A retourner rempli et signé au **7 Route de la Reine - 92100 Boulogne - 01.41.31.40.32**

ETAT CIVIL

NOM:..... PRENOM.....
ADRESSE:.....
VILLE..... CODE POSTAL.....
TEL:..... FAX :..... **MAIL :**.....
DATE DE NAISSANCE :.....
DERNIERE MOTO PERSONNELLE UTILISEE :.....
NIVEAU PERSONNEL: FAIBLE MOYEN BON
AVEZ VOUS DEJA PRATIQUE LA CONDUITE SUR CIRCUIT ?
ETES VOUS LICENCIE F.F.M. ?
(Si oui merci de nous faire parvenir la copie de votre licence)
DATE D'OBTENTION DU PERMIS :..... N° DU PERMIS :.....
COMPAGNIE D'ASSURANCE :..... N° D'ASSURANCE :.....

STAGE PERFECTIONNEMENT MOTO CIRCUIT RICARD

Je participe au stage du..... sur le circuit **Paul Ricard H. T. T. T.**
J'attends de ce stage.....
.....

TARIF DU STAGE : 330 € TTC

Je viendrais accompagné (**50 € par personne**) : OUI NON
NOM : Prénom :.....
NOM : Prénom :.....

TOTAL DU STAGE € TTC

Pour effectuer votre règlement, joindre un chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre de Monneret Formation.

"J'ai pris acte du fait que je pratiquerai les exercices et suivrai les conseils de pilotage à mes risques et périls, sous ma propre responsabilité, et je renonce à tout recours tant à l'encontre de l'école Monneret, qu'aux instructeurs et autres personnes rattachées à l'organisation ou à l'encadrement du stage. Je certifie par ailleurs être en possession du permis de conduire moto, être couvert par une police d'assurance en cours de validité. Je m'engage à respecter le règlement du stage qui m'a été remis."

ATTENTION: Tout stage non décommandé 15 jours à l'avance ne pourra être reporté. Au-delà de ce délais, le stage sera considéré comme du. Les stages sont non remboursables.

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

5. REGLEMENT DU STAGE CIRCUIT PAUL RICARD HIGH TECH TEST TRACK Tracé du 5.8 km

ARTICLE 1

Les personnes inscrites au stage de Perfectionnement et leurs accompagnants (2 maximum par stagiaire) s'engagent à respecter le règlement ci-dessous défini.

ARTICLE 2

Les personnes inscrites au stage de Perfectionnement et leurs accompagnants s'engagent à ne pas dégrader les lieux et les équipements du Circuit **Paul RICARD High Tech Test Track**.

ARTICLE 3

Pour participer au stage de Perfectionnement, il est obligatoire pour le participant d'être doté des équipements suivants :

- Un casque intégrale homologué (moins de 5ans) ;
- Une combinaison en cuir, une pièce ou deux pièces zippées entres elles ;
- Une protection dorsale homologuée ;
- Gants et bottes en cuirs.

ARTICLE 4

Pour avoir accès au stage de Perfectionnement moto, ne seront acceptées que les motos d'une cylindrée égale ou supérieure à 500 cm³, de type routière, sportive, ou roadster.

Pour avoir accès à la piste, les motos devront satisfaire au contrôle technique :

- bon état général de la moto ;
- vérification des poignées ;
- vérification des freins ;
- des suspensions ;
- des pneumatiques.

ARTICLE 5

Toute sortie du Circuit sera définitive.

ARTICLE 6

Chaque participant reconnaît être détenteur d'une assurance responsabilité civile. En cas d'accident corporel ou matériel, le participant renonce à tout recours contre l'école MONNERET Formation ou toute autre personne physique ou morale.

Il sera par ailleurs proposé à chaque inscrit la possibilité de souscrire une assurance complémentaire en début de stage.

ARTICLE 7

Le circuit Paul Ricard et l'école Monneret ne sont en aucun cas responsable de vol ou dégradation matériel d'un bien appartenant à un tiers.

ARTICLE 8

Les inscriptions sont limitées à 60 motos par stage.
Les inscriptions seront closes le lundi précédent le stage, à 17h00.

ARTICLE 9

A l'exception de la piste, le respect du code de la route est obligatoire sur l'ensemble de l'enceinte du circuit. Vitesse limitée à 50km/h.

ARTICLE 10

La consommation d'alcool ou de tous produits stupéfiants est interdite pendant le stage moto sur le site du Circuit Paul RICARD.

ARTICLE 11

Les participants ou leurs accompagnants ont un accès libre aux zones suivantes :

- Parking visiteurs ;
- Paddock ;
- Parc fermé ;
- Pit Organisateur ;
- Pit Gendarmerie Nationale ;
- Bâtiment principal du circuit ;
- Restaurant Le Panoramic Club ;
- Terrasse du bâtiment principal du circuit.

L'accès aux autres zones du circuit est strictement interdit.

ARTICLE 12

En cas de perturbations météorologiques importantes, les inscriptions pourront être reportées à une date ultérieure.